

Procès-verbal DU CONSEIL MUNICIPAL Du 9 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : M. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Daniel DIOT, Armelle HATRY-CHATELAIN, Annick BIGUET, Nathalie AUGAS, Jacky CHARRUAULT, Bernard TEILLET, Evelyne JATIAULT

secrétaire de séance : M. Jacky CHARRUAULT

Date de convocation : 4 février 2026	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 4 février 2026	➤ en exercice : 9
	➤ présents : 9
	➤ votants : 9

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la réunion du 19 janvier 2026.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le Procès-Verbal.

Délibérations

1. Programme cimetière – caves urne : demandes de subventions et plan de financement
2. Programme monument aux morts : demandes de subventions et plan de financement
3. Programme plan d'eau : proposition de jeux sur l'aire de loisirs : étude de devis
4. Cinéma en plein air : demandes de subventions

Questions diverses

DELIBERATION 2026-06 : Programme cimetière – caves urne : demande de subventions et plan de financement

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de l'entreprise Jean-Yves FUMERON pour compléter les travaux au cimetière avec la création d'une allée en pavés au niveau des nouveaux caves urnes.

Le montant du devis s'élève à 1 737.50 € HT soit 2 085.00 € TTC

Il est proposé d'ajouter ces travaux à l'ensemble du programme cimetière 2026.

Pour rappel, le devis des établissements Moreau accepté par délibération n°2026-02 du 19 janvier 2026 s'élève à 3 875.00 € HT soit 4 650.00 € TTC.

Le montant total des travaux du programme cimetière s'élève à 5 612.50 € HT soit 6 735.00 € TTC

Afin de financer ce programme, il est proposé le plan de financement suivant :

- Etat (DETR – 40%) : 2 245.00 €
- Département (Activ'3 - 20%) : 1 123.00 €
- CCVG (Fonds de concours – 20%) : 1 122.00 €
- Commune (autofinancement – 20%) : 1 122.50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **D'accepter** le devis de l'entreprise Jean-Yves FUMERON pour un montant de 1 737.50 € HT soit 2 085.00 € TTC
- **De demander** des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, du Département dans le cadre Activ'3, de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe dans le cadre du Fonds de Concours
- **De donner** un avis favorable au plan de financement proposé soit :

Etat (DETR – 40%) :	2 245.00 €
Département (Activ'3 - 20%) :	1 123.00 €
CCVG (Fonds de concours – 20%) :	1 122.00 €
Commune (autofinancement – 20%) :	1 122.50 € HT
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

DELIBERATION 2026-07 : Programme monument aux morts :
demandes de subventions et plan de financement

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents que par délibération n°2025-51 du 8 décembre 2025, le devis pour les travaux de rénovation du monument aux morts a été accepté pour un montant total de 2 836.50 €.

La subvention demandée en décembre 2025 dans le cadre du programme France Ruralités Revitalisation a été refusée au motif que ce monument aux morts n'est pas un monument historique et qu'il n'est pas situé dans un espace protégé.

Par délibération n°2026-05 du 19 janvier 2026, le Conseil Municipal avait décidé de demander une subvention auprès de la Communauté de Commune Vienne et Gartempe dans le cadre du programme « Fonds patrimoine » à hauteur de 50% du montant Hors Taxe plafonnée à 2 000 €.

Après consultation auprès des services de l'ONaCV, une nouvelle demande de subvention peut être à nouveau sollicitée, dans le cadre du programme France Ruralités Revitalisation.

Afin de financer ce programme, il est proposé le plan de financement suivant :

- ONaCV (France Ruralités Revitalisation - 50%) : 1 418.00 €
- CCVG (Fonds de patrimoine – 30%) : 851.00 €
- Commune (autofinancement – 20%) : 567.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité :

- **De demander** des subventions auprès de l'ONaCV dans le cadre de France Ruralité Revitalisation, de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe dans le cadre du Fonds Patrimoine
- **De donner** un avis favorable au plan de financement proposé soit :

ONaCV (France Ruralités Revitalisation - 50%) :	1 418.00 €
CCVG (Fonds de patrimoine – 30%) :	851.00 €
Commune (autofinancement – 20%) :	567.50 €
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision

DELIBERATION 2026-08 : Programme plan d'eau : proposition de jeux sur l'aire de loisirs : étude de devis et plan de financement

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que la grande structure de jeu avec toboggan installée depuis plusieurs années sur l'aire de loisirs présente de grandes fragilités et les réparations seraient trop coûteuses.

Des devis concernant une proposition d'acquisition d'un nouveau jeu pour l'aire de loisirs sont présentés.

Rondino : pyramide 315 (4-12 ans) :	4 670.61 € HT
Pyramide 430 S (4-12 ans) :	14 520.41 € HT
Pyramide 430 (6-12 ans) :	13 765.76 € HT
Pyramide 530 (6-12 ans) :	11 870.58 € HT
JPP : pyramide :	5 938.20 € HT
Pyramide + dalle amortissante :	15 243.04 € HT

Frais de port (entreprise Rondino) : 435.00 € HT

Entreprise Jean-Yves FUMERON (ancrage) : 1 451.00 € HT

Les Conseillers municipaux choisissent le modèle d'une pyramide 530.

Le montant du programme s'élève à 13 756.58 € HT soit 16 507.89 € TTC.

Afin de financer ce programme, il est proposé le plan de financement suivant :

- Etat (DETR – 40%) : 5 503.00 €
- Département (Activ'3 - 20%) : 2 751.00 €
- CCVG (Fonds de concours – 20%) : 2 751.00 €
- Commune (autofinancement – 20%) : 2 751.58 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **D'accepter** le devis de l'entreprise Rondino pour le modèle d'une pyramide 530 pour un montant de 12 305.56 € HT soit 14 766.67 € TTC
- **D'accepter** le devis de l'entreprise Jean-Yves FUMERON pour l'ancrage de la structure pour un montant de 1 451.00 € HT soit 1 741.20 € TTC
- **De demander** des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, du Département dans le cadre Activ'3, de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe dans le cadre du Fonds de Concours
- **De donner** un avis favorable au plan de financement proposé soit :

Etat (DETR – 40%) :	5 503.00 €
Département (Activ'3 - 20%) :	2 751.00 €
CCVG (Fonds de concours – 20%) :	2 751.00 €
Commune (autofinancement – 20%) :	2 751.58 € HT
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

DELIBERATION 2026-09 : Cinéma en plein air : demandes de subventions

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le devis du Centre Régionale pour le Cinéma concernant la diffusion du cinéma en plein air le 5 août 2026.

Le montant s'élève à 1 575.00 €.

Des demandes de subventions peuvent être faites auprès du Département de la Vienne dans le cadre du fonds cantonal d'animation locale et de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe dans le cadre du fonds culturel.

Le plan de financement proposé est :

Département (fonds cantonal d'animation locale) :	500.00 €
Communauté de communes (fonds culturel) :	500.00 €
Commune (autofinancement) :	575.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité :

- **D'accepter** le devis du Centre Régional de Promotion du Cinéma pour un montant de 1 575.00 €
- **De demander** des subventions auprès du département et de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe
- **De donner** un avis favorable au plan de financement proposé soit :

Département (fonds cantonal d'animation locale) :	500.00 €
Communauté de communes (fonds culturel) :	500.00 €
Commune (autofinancement) :	575.00 €
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au dossier.

Questions diverses

✓ **Commission des finances**

Mme Alison McDONAGH présente le compte rendu de la commission des finances du 9 février 2026 qui a travaillé sur les résultats de l'exercice 2025 et projeté des prévisions pour le programme 2026.

Suite au transfert total de la compétence de l'assainissement, il n'y aura plus de budget assainissement à voter. Seul le CFU sera voté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Concernant le budget lotissement, il n'y a pas eu de vente, le budget sera reconduit.

Concernant le budget commune, des subventions pour les travaux de la grange du Paradis sont attendues ainsi que pour l'acquisition de la tondeuse.

✓ **Elections**

L'organisation des bureaux de vote est en cours.

Il est précisé que chaque liste de candidats pourra bénéficier d'une salle à titre gracieux pour leurs réunions préalables aux élections.

✓ **Aire de loisirs**

Il a été demandé d'aménager près du terrain de volley Ball, un terrain de pétanque.

Il est répondu que l'espace pétanque a déjà été créé. Un aménagement complémentaire pourrait être envisagé.

Il est demandé de retirer le lierre au niveau des ponts creusé.
L'information sera donnée aux agents techniques.

Il est souhaitable de revoir l'accès au restaurant par le petit chemin, apporter un peu plus de lumière et stabiliser le sol.
Des devis pour l'installation de nouvelles bornes de lumière sont en attente.

✓ **SRD**

Concernant l'enfouissement de la ligne haute tension, des armoires vont être installées en 2 temps. Une première au niveau du parking du plan d'eau et une seconde rue de la liberté.
Le tracé projeté a été modifié. Il ne passera plus par la place du premier juin.

✓ **Abbaye**

Il est demandé de revoir l'état de la passerelle sur le Clain au niveau de l'Abbaye de la Réau.
L'information sera donnée aux agents techniques.